

Questions au Feuilleton

2. Quels sont les a) nom, b) titre du poste, c) adresse de la personne décrite dans ce dossier?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'application de la loi, la Gendarmerie royale conserve dans ses dossiers des renseignements concernant des questions d'ordre judiciaire ou sécuritaire. Elle a pour ligne de conduite de préserver le caractère confidentiel de ses dossiers et, par conséquent, de ne pas divulguer de renseignements concernant le système de dossiers ou le contenu de ces derniers.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—LES FILMS COMMANDITÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question n° 3562—**M. Friesen:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à exécution l'énoncé du 4 juillet 1972 du secrétaire d'État voulant que «L'Office national du film n'aura plus l'exclusivité des commandes gouvernementales; il devra soutenir la concurrence des réalisateurs privés pour tous les contrats de films accordés par un ministère ou une agence fédérale» et, dans l'affirmative, quand?

2. En 1973-1974, combien de films originaux ont été a) réalisés par l'ONF dans le cadre de ses propres programmes ou pour des ministères ou des agences, b) accordés sous contrat à des réalisateurs canadiens privés?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): 1. Par l'intermédiaire de l'Office national du film, le gouvernement a déjà commencé à accorder au secteur privé sous contrat, une part de plus en plus importante des films qu'il commandite. Les données suivantes se passent de commentaires: Avant 1972, le secteur privé recevait 8% au maximum de l'ensemble du programme de films commandités de l'Office national du film, ce qui a représenté environ \$144,000 pendant l'année financière 1970-1971. A la fin de l'année financière 1974-1975, la valeur des contrats accordés au secteur privé était passée de ces \$144,000 à \$1.6 million environ, soit près de 50% du programme de films commandités. En d'autres termes, la part accordée au secteur privé, est passée de 8% à 50% entre 1972 et 1975. Dans quelle mesure l'ONF soutiendra la concurrence du secteur privé, c'est actuellement le sujet d'un examen et de consultations avec les représentants de l'industrie cinématographique.

2. Veuillez consulter le rapport annuel 1973-1974 de l'ONF, de la page 36 à la page 51 comprise.

ANCIENS COMBATTANTS—LES SERVICES D'AVOCATS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VICTORIA (C.-B.)

Question n° 3626—**M. McKinnon:**

1. Quels sont les nom et adresse de tous les avocats et bureaux d'avocats de la circonscription électorale de Victoria (C.-B.) qui ont effectué des travaux pour le ministère des Affaires des anciens combattants en 1973 et en 1974?

2. Quelle somme totale a été versée chaque année, dans chaque cas?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Néant.

2. Sans objet.

[M. Cossitt.]

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES SERVICES D'AVOCATS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VICTORIA (C.-B.)

Question n° 3632—**M. McKinnon:**

1. Quels sont les nom et adresse de tous les avocats et bureaux d'avocats de la circonscription électorale de Victoria (C.-B.) qui ont effectué des travaux pour le ministère de l'Industrie et du Commerce en 1973 et en 1974?

2. Quelle somme totale a été versée chaque année, dans chaque cas?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Aucun.

2. Sans objet.

* * *

[Traduction]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 2124, marquée d'un astérisque?

[Texte]

*LA PRÉSUMÉE CRÉATION D'UN GROUPE DE CONSEILLERS ÉCONOMIQUES PAR LE CABINET—LE NOMBRE ET LE COÛT DES RÉUNIONS

Question n° 2124—**M. Stevens:**

1. Le groupe de sept économistes, réunis à titre consultatif, par le cabinet du Premier ministre et présidé par M. Albert Breton, a-t-il été supprimé et, dans l'affirmative, quand a-t-on avisé les membres du groupe qu'on se priverait désormais de leurs services?

2. Combien de réunions a tenues le groupe et combien a-t-on versé en tout, en salaires et en frais divers, à chacun des membres?

3. Au cours du mois dernier, le cabinet du Premier ministre a-t-il retenu les services de quelques-uns des membres du groupe ou les a-t-il informés qu'il ferait peut-être appel à leurs services à l'avenir?

[Français]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, 1. le Cabinet du premier ministre n'a jamais officiellement créé de groupe de conseillers économiques. M. Albert Breton a agi à titre d'économiste-conseil auprès du chef de cabinet, et à quatre reprises vers la fin de 1974 et au début de 1975, des économistes du secteur privé se sont réunis avec M. Breton pour discuter avec le chef de cabinet de leurs vues sur des questions économiques touchant le secteur privé.

2. Les quatre réunions qui ont eu lieu ont coûté au total \$1,962.29. Aucune rémunération n'a été versée, mais chaque participant a reçu des honoraires de \$100 par réunion.

3. On n'a retenu les services de personnes en rapport avec ces réunions-là, mais M. Breton a reçu des honoraires de \$200 par jour, comme il se doit, à titre d'économiste-conseil du cabinet du premier ministre depuis le 16 septembre 1974.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.